

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS722

présenté par
M. Valletoux, rapporteur

ARTICLE 6

Après le mot :

« territoire »,

supprimer la fin de l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : la précision dont la suppression est envisagée est peu claire et superflue.